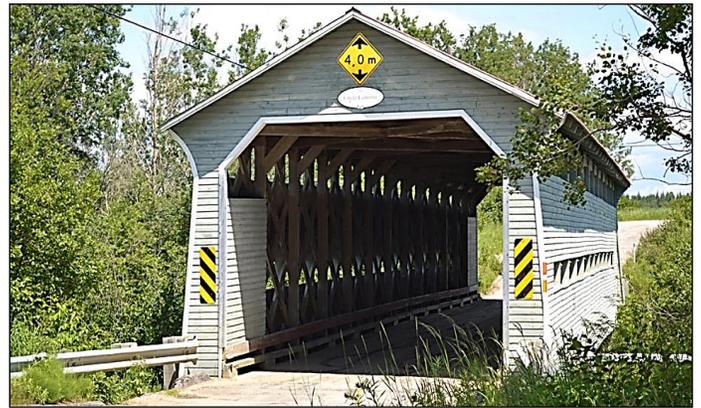




LE CACARDEUR

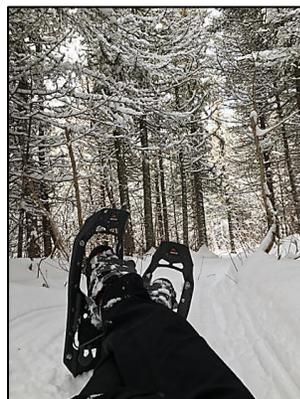
Bulletin municipal
Édition janvier 2021



Crédit photo : Katia Robidoux

Crédit photo : Michèle-Anne Gagné

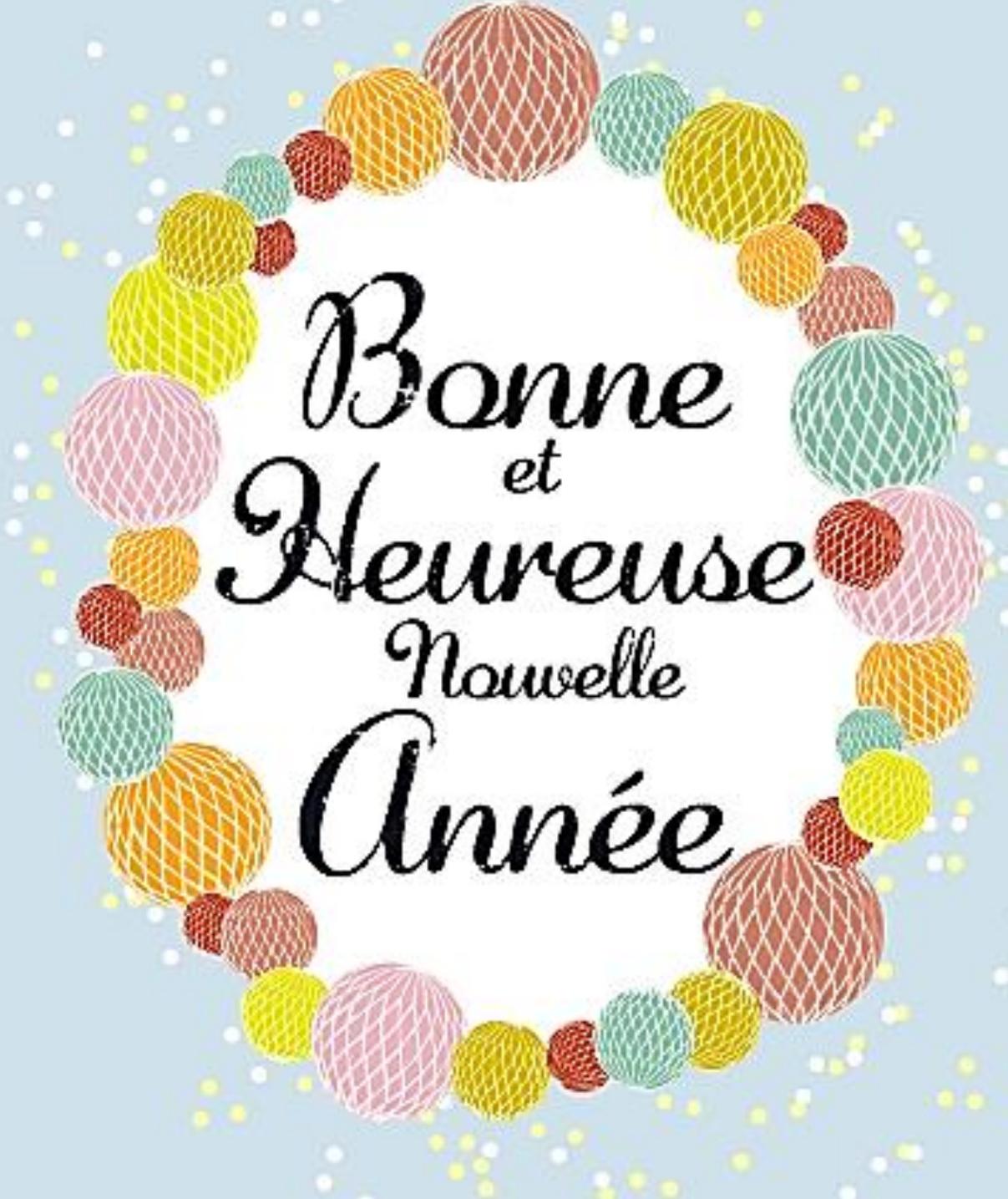
Crédit photo : Geneviève St-Laurent



Crédit photo : Nathalie Michaud



Crédit photo : Nancy Guimont



*Bonne
et
Heureuse
Nouvelle
Année*

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE	4
FERMETURE DU BUREAU ADMINISTRATIF	6
BUDGET 2021	7
PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL	8
TAXES MUNICIPALES	9
PHOTOS RECHERCHÉES	9
CONNAISSEZ-VOUS...	10
LA GUIGNOLÉE À POINTE-AUX-OUTARDES	11
SERVICE DES LOISIRS	12
POLITIQUE FAMILIALE & M.A.D.A.....	18
SERVICE D'URBANISME	21
PROGRAMME RÉNO-RÉGION	22
SERVICE INCENDIE	23
TRAVAUX PUBLICS.....	23
JEUX - DIVERTISSEMENT	24
CAPSULES : PRÉVENTION INCENDIE	25
SEMAINE INTERNATIONALE DE LA SÉCURITÉ À MOTONEIGE.....	27
SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	28
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX	31
CAPSULE SANTÉ.....	32
MAISON DES JEUNES LE S.Q.U.A.T	33
ANNONCES	34
MATIÈRES RÉSIDUELLES CALENDRIER 2021.....	37
RÉPONSES : JEUX – DIVERTISSEMENT	38
TABLE DES MARÉES	39
COORDONNÉES – NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À RETENIR.....	40
HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL.....	40
DATE DE TOMBÉE PROCHAINE PUBLICATION DU CACARDEUR.....	40



Noter que vous pouvez également lire votre Cacardeur, en couleur, sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.pointe-aux-outardes.ca



LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS INFORME !

MOT DU MAIRE

Gens de Pointe-aux-Outardes !



Janvier, le mois emblématique de la rigueur de nos hivers québécois vient tout juste de débiter. Lorsqu'on connaît tous les problèmes que cela peut générer, il faut souhaiter que sa froidure habituelle ne soit pas trop intense et persistante. Tirer le meilleur profit de la saison froide, relève du défi pour certaines personnes, alors que d'autres vivent pleinement les joies de l'hiver, et c'est tant mieux.

Cela étant dit, voici maintenant les principales décisions traitant de certains sujets d'intérêt public prises par le conseil, lors de la séance ordinaire du 14 décembre, lors de la séance spéciale du 16 décembre pour l'adoption de budget 2021, et enfin, lors de la séance spéciale du 16 décembre dernier pour l'adoption du règlement 359-20.

Notez qu'il vous est toujours possible de visionner les séances, en vous rendant sur le site web de la municipalité.

COVID-19 : Au moment où vous lirez ces lignes, nous serons en plein cœur de la période des Fêtes, qui seront bien différentes cette année, et ce, compte tenu des mesures restrictives imposées par le gouvernement visant à freiner la propagation de la COVID-19. Pour connaître les détails de ces mesures qui sont en vigueur depuis le 17 décembre et jusqu'au 10 janvier 2021, je vous invite à vous rendre sur www.quebec.ca

Vigilance, résilience et persévérance sont les mots d'ordres à retenir. Confiance, il y a une lumière au bout du tunnel, avec la vaste campagne de vaccination qui vient de commencer au Québec.

DÉPENSES AUTORISÉES : Voici maintenant, un résumé des principales dépenses autorisées lors de la dernière session du conseil.

- **SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE**

Afin de prendre livraison de notre camion-citerne pour le service sécurité incendie, chez Maxi-Métal, le 17 décembre dernier, nous avons dû autoriser

un paiement de 311 867,60 \$. Le montant nécessaire a été temporairement puisé à même notre surplus accumulé. Nous serons remboursés, en début d'année 2021, dans le cadre de l'entente de délégation de compétence du service sécurité incendie, par la municipalité de Chute-aux-Outardes.

Nous avons aussi autorisé une dépense totale de 5 508 \$, plus les taxes, chez certains fournisseurs pour faire l'acquisition de divers biens et services pour notre caserne.

- **AMÉLIORATIONS SOUS-SOL – ÉDIFICE SERGE-BOUCHARD**

Nous avons autorisé une dépense totale de 15 719,23 \$, plus les taxes, chez Galerie du Tapis D'Astous et Frères inc. pour faire l'achat de peinture, de planchettes murales ainsi que pour la fourniture et l'installation de couvre plancher pour rénover notre salle communautaire et des locaux du sous-sol du 471, chemin Principal.

- **POLITIQUE DE LOISIRS ET DE CULTURE ET PLAN D'ACTION**

À l'issue d'un long et rigoureux processus, et à la suite de la présentation publique de notre politique de loisirs et de culture le 7 décembre dernier, nous l'avons adoptée lors de notre séance ordinaire du 14 décembre 2020. ENFIN !

ÉROSION DES BERGES : Lors de la séance ordinaire du 14 décembre, nous avons résolu de mandater la firme Englobe pour procéder à quinze (15) sondages afin de vérifier la capacité du banc d'emprunt situé au site #28 pour le projet de recharge de plage à Pointe-aux-Outardes, et ce, au coût de 21 736 \$, plus les taxes.

Le 16 décembre dernier, nous avons adopté le règlement #359-20, afin d'effectuer un emprunt au montant de 319 000 \$, constituant la part de financement de la municipalité pour la réalisation de travaux de protection du littoral.

Par ailleurs, l'ouverture des soumissions à la suite de l'appel d'offre lancé le 10 novembre, visant des travaux de recharge de plage le long du littoral du fleuve St-Laurent sur la rue Labrie Est, s'est finalement tenue le 21 décembre. L'analyse des soumissions reçues est présentement en cours, afin d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme. Nous sommes toujours en attente des autorisations des ministères de Pêches et Océans au fédéral et de l'environnement au provincial. L'objectif visé demeure toujours de débiter les travaux au printemps 2021.

Note : En terminant, si vous voulez en savoir plus sur les décisions prises par vos élus, je vous invite à visiter notre site Web (www.pointe-aux-outardes.ca) où il vous sera possible de consulter les procès-verbaux de toutes les sessions du conseil municipal **et de visionner les séances des derniers mois.**

Au plaisir de vous saluer très prochainement !

Serge Deschênes

Maire de notre magnifique Municipalité de Pointe-aux-Outardes.

FERMETURE DU BUREAU ADMINISTRATIF



En vertu de mesures exceptionnelles recommandées par le gouvernement du Québec en lien avec la pandémie de coronavirus, la Municipalité de Pointe-aux-Outardes informe la population que le bureau administratif sera fermé au public. Cette mesure préventive prend effet **dès jeudi, le 17 décembre 2020, et ce, jusqu'au 10 janvier 2021 inclusivement, à moins d'avis contraire.**

Toutefois, si vous avez des documents à transmettre à la municipalité, il vous sera possible de le faire, en les déposant dans la chute à courrier à l'extérieur.

Malgré cette fermeture, la municipalité maintient ses services par voie téléphonique au 418-567-2203, par courriel à municipalite@pointe-aux-outardes.ca et par la poste au 471, chemin Principal, Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0.

Merci de votre collaboration !



Voici les grandes lignes du budget adopté lors de la séance spéciale tenue le 16 décembre dernier.

Alors, voici les taux de taxes pour l'année 2021 :

- La taxe résidentielle demeure à 1,00 \$.
- La taxe sur les immeubles non résidentiels demeure à 1,93 \$.
- La taxe agricole demeure à 1,00 \$.
- La taxe industrielle demeure à 2,47 \$.

En ce qui concerne les tarifs pour les services :

- La taxe sur les ordures passe de 212 \$ à 215 \$.
- La taxe sur l'aqueduc passe de 227 \$ à 233 \$.
- La taxe d'égout pour la rue David demeure à 207 \$.
- Le coût pour la vidange de la fosse septique passe de 131 \$ à 144 \$.

Quant à la taxe de secteur pour l'entretien de l'enrochement concernant les immeubles situés sur la rue Labrie Ouest, entre le rond-point et le quai municipal (lots 4 à 12), le taux demeure à 0,10 \$/100 \$.

D É P E N S E S	BUDGET 2021	BUDGET 2020	BUDGET (HAUSSE / BAISSE)	
			\$	%
- Administration générale	442 100	395 390	+ 46 710	+ 11,81
- Sécurité publique	310 469	250 882	+ 59 587	+ 23,75
- Transport	339 696	330 314	+ 9 382	+ 2,84
- Hygiène du milieu	406 588	397 403	+ 9 185	+ 2,31
- Santé et bien-être	3 000	6 000	- 3 000	- 50,00
- Urbanisme	90 972	96 697	- 5 725	- 5,92
- Loisirs et culture	247 260	231 515	+ 15 745	+ 6,80
- Frais de financement	12 673	16 065	- 3 392	- 21,11
- Remboursement en capital	43 700	43 100	+ 600	+ 1,39
- Affectations	0	0	0	0
TOTAL DES DÉPENSES	1 896 458 \$	1 767 366 \$	+ 129 092	+ 7,30

RECETTES	BUDGET 2021	BUDGET 2020	BUDGET (HAUSSE / BAISSÉ)	
			\$	%
- Taxes	1 555 764	1 537 105	+ 18 659	+ 1,21
- Paiement tenant lieu de taxes	72 830	72 827	+ 3	+ 0,00
- Autres recettes de sources locales	63 272	44 375	+ 18 897	+ 19,29
- Transferts	153 776	113 059	+ 40 717	+ 13,85
- Affectations	50 816	Nil	+ 50 816	0
TOTAL DES RECETTES	1 896 458 \$	1 767 366 \$	+ 129 092	+ 7,30

L'augmentation pour le total des services sera de 22,00\$ pour l'année 2021.

PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL

Également, nous joignons à la présente le calendrier des tenues des séances régulières du conseil municipal qui se tiendront **pour l'année 2021, dès 19 h 30.**



Lundi, le 18 janvier
Lundi, le 8 février
Lundi, le 8 mars
Lundi, le 12 avril
Lundi, le 10 mai
Lundi, le 14 juin

Lundi, le 5 juillet
Lundi, le 9 août
Lundi, le 13 septembre
Lundi, le 4 octobre
Lundi, le 15 novembre
Lundi, le 13 décembre

**Prochaine réunion du conseil :
Lundi, le 18 janvier 2021 à 19h30**



La réunion se fera à huis clos par visioconférence.



Vous avez des questions pour le conseil municipal ?

Vous pouvez les faire parvenir à l'adresse suivante :

danialh@pointe-aux-outardes.ca

TAXES MUNICIPALES

**PRENEZ NOTE QUE LES COMPTES DE TAXES MUNICIPALES,
POUR L'ANNÉE 2021, SERONT EXPÉDIÉS
AUX ALENTOURS DU 20 FÉVRIER.**

Si vous faites affaire avec une institution financière, n'oubliez pas de lui faire parvenir une copie de votre compte de taxes afin qu'elle puisse effectuer le paiement de vos taxes.

Vous avez aussi la possibilité de payer vos taxes municipales directement à la municipalité : par chèque ou en argent comptant.

**Noter que la municipalité
NE DISPOSE PAS de terminal pour
le paiement Interac.**



PHOTOS RECHERCHÉES

Comme vous le savez, à tous les mois, la reliure du Cacardeur affiche de nouvelles photos de la municipalité de Pointe-aux-Outardes : vos photographies. Des photos qui représentent vos activités de plein air, de paysage, de faune, la beauté de notre municipalité et sa grande diversité, etc.

De plus, prendre note que vos photos pourraient être utilisées dans une mosaïque à titre de couverture pour la page d'accueil du site web de la municipalité.



Merci à Mme Geneviève St-Laurent, Mme Katia Robidoux, Mme Michèle-Anne Gagné, Nathalie Michaud et Nancy Guimont pour les photos publiées ce mois-ci.

N'hésitez pas et envoyez vos clichés à l'adresse suivante : municipalite@pointe-aux-outardes.ca

CONNAISSEZ-VOUS...

Le Gala Méritas - Loisir et Sport Côte-Nord 2020 - n'ayant pu avoir lieu, l'organisation a souligné les différents athlètes d'élite lauréats d'une bourse, et ce, grâce à une présentation sur leur page Facebook.

Crédit photo : courtoisie



Anaëlle Gagné, résidente de notre magnifique municipalité, est gardienne de but. Elle est aussi lauréate d'une bourse de 900\$, remise par la Fondation Loisir Côte-Nord, pour sa nomination en tant qu'étudiante athlète « Élite provinciale » de niveau relève.

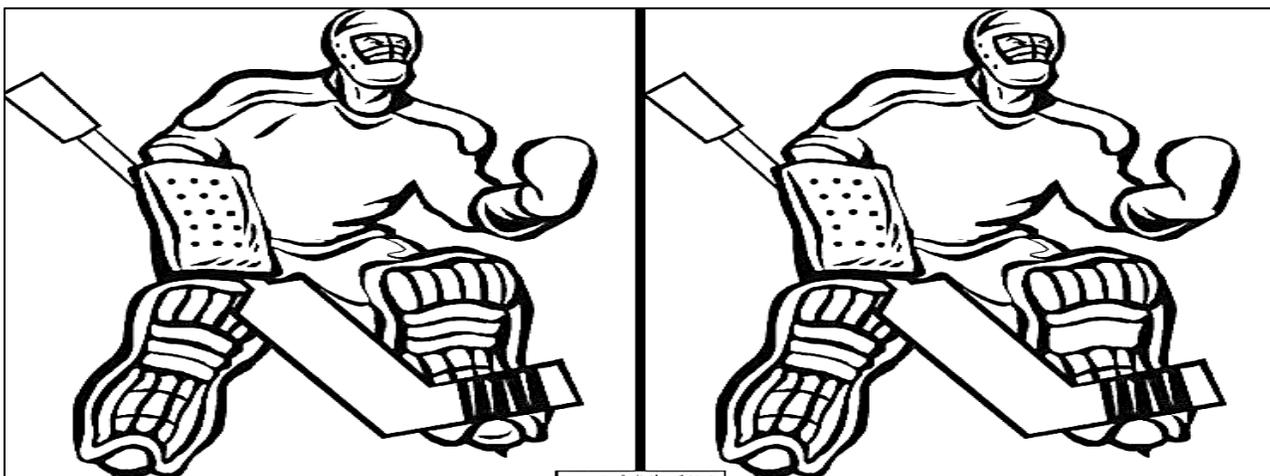
Anaëlle est gardienne de but depuis environ 8 ans. Pourquoi avoir choisi d'être devant les filets ? Elle trouvait l'équipement impressionnant et voulait essayer cette discipline. Elle a aimé son expérience, et depuis elle poursuit ses efforts dans ce sport.

Présentement aux études à Québec, elle évolue pour l'équipe les Vikings dans la catégorie M17 Majeur. Et, comme il n'y a pas de *game* en raison de la COVID-19, elle s'exerce au gym et continue ses entraînements sur la glace.

De plus, tout comme Manon Rhéaume à l'époque, Anaëlle est la seule fille dans une équipe de gars. C'est certain que ce n'est pas toujours évident, mais elle a le respect de son équipe et ça va bien.

Félicitations Anaëlle et continue ton excellent travail !

ENTOURE LES 5 DIFFÉRENCES SUR LE DEUXIÈME DESSIN



RÉPONSES À LA PAGE : 33

LA GUIGNOLÉE À POINTE-AUX-OUTARDES



La municipalité tient à remercier la population de Pointe-aux-Outardes et des Buissons pour leur grande générosité ainsi que les bénévoles pour leur implication.

Organisée par les Chevaliers de Colomb, les dons recueillis lors de la *Guignolée*, qui s'est tenue le 3 décembre à l'entrée du village, a permis d'amasser une **somme de 3 600 \$**.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, les parents de l'école les Dunes contribuent en amenant des denrées non périssables à l'école. Par la suite, celles-ci sont acheminées au Carrefour Familial de Chute-aux-Outardes.

Merci pour vos dons monétaires et en denrées. La contribution de tous aide grandement les familles vivant des situations problématiques.



**VOUS VIVEZ UNE PÉRIODE DIFFICILE ?
SACHEZ QUE LE CARREFOUR FAMILIAL
EST LÀ POUR VOUS. N'HÉSITEZ PAS !
PLUSIEURS SERVICES ET ACTIVITÉS
SONT OFFERTS.**

**Prendre note que les services reprendront
lundi, le 11 janvier 2021**

**Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à vous
présenter du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 16 h 00
au 37, rue de l'église à Chute-aux-Outardes
ou à communiquer au 418-567-8920.**

SERVICE DES LOISIRS

Bonne année 2021 ! Que cette nouvelle année soit remplie de santé, de lumière et de bonheur. Que vos projets et vos activités de loisirs et de culture soient en grand nombre et qu'ils répondent à vos attentes !

La situation actuelle évolue rapidement et certaines choses changent chaque jour. Pour les détails en continu, restez connectés sur la page Facebook de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes.



Veillez noter que lorsque les écoles sont fermées, en raison de la mauvaise température, toutes les activités de la municipalité (Centre des loisirs, patinoire, glissade, gymnase) sont annulées également y compris en soirée.

Merci de votre compréhension !

POLITIQUE DE LOISIRS ET DE CULTURE

POLITIQUE DE LOISIRS ET DE CULTURE

Plan d'action 2021-2023

Lors de la séance régulière du conseil municipal du 14 décembre dernier, le conseil municipal a adopté à l'unanimité la **Politique de loisirs et de culture** pour les années 2021 à 2023.

C'est une première dans l'histoire de la municipalité. Une présentation à la population a d'ailleurs été faite le 7 décembre dernier au

Centre des loisirs et retransmise sur la page Facebook de la Municipalité.

Vous pouvez faire la lecture de la politique directement sur le site web de la municipalité, en vous procurant une copie papier au bureau municipal ou en faisant la demande pour l'obtenir par la poste. Pour ce faire, adressez-vous à Mme Johanne Comeau au 418-567-2203.

REMISE EN FORME 2.0 :

REMISE EN FORME 2.0

**danse cardio
musculation**

Pointe-aux-Outardes
Centre des Loisirs
(493, chemin Principal)
Lundi et mercredi 19h
Début : 11 janvier 2021
7\$ du cours

Infos:
Myriam Beaudin
418-378-0155 /

RECHERCHE DE PERSONNES RESSOURCES



Le service des loisirs est à la recherche de personnes ressources pour donner des cours pour les citoyens (jour et/ou soir, en semaine ou de fin de semaine).

Voici les possibilités de cours à offrir :

- Tricot et/ou crochet
- Peinture ou dessin
- Danse en ligne/country
- Conversation anglaise

Si vous êtes intéressé(e) à donner l'un de ces cours, merci de communiquer avec moi au 418-567-2177 poste 1.

BADMINTON LIBRE :

Nouvelle session de badminton libre. Match individuel ou en double par adresse civique seulement. Au gymnase de l'école les Dunes, les mercredis soir dès, le 13 janvier, 25\$ pour la session d'hiver jusqu'au 7 avril inclusivement (pause durant la période de relâche). **Inscriptions : Mercredi, le 13 janvier entre 18 h 00 et 19 h 00 au Centre des loisirs.** Paiement en argent comptant. *Apportez-vos raquettes et vos gourdes ! Les volants seront prêtés mais avec certaines mesures.* Places limitées !! À noter que nous devons avoir six (6) inscriptions pour tenir l'activité, sans quoi, elle sera annulée. Les mesures de distanciation sociale et les mesures sanitaires seront en vigueur en TOUT TEMPS.



PATINOIRE :

À la suite des récentes directives reçues de la Santé publique et considérant que nous sommes toujours en zone orange.

Voici les détails pour la patinoire. *Prendre note que les mesures pourraient changer en fonction de la situation de la région et des paliers de couleur.*



Ouverture : Lundi, le 11 janvier 2021. *À noter que la date peut être appelée à changer selon les directives de la Santé publique.*

Capacité : 36 personnes maximum.

Activités : Sur réservation uniquement. Priorité aux résidents de Pointe-aux-Outardes. La distanciation physique de deux (2) mètres doit être respectée lors de la pratique de ces activités.

Patinage libre, bâton et rondelle selon l'horaire établi. **IMPORTANT :** *Veillez prendre note qu'en raison des mesures sanitaires la pratique du hockey en formule match ne sera pas autorisée. Cependant, des périodes de maniement de rondelles avec bâton seront permises de façon INDIVIDUELLE seulement.* Veuillez noter que la salle communautaire du Centre des loisirs n'est pas disponible pour des activités libres.

Vestiaires : Port du masque en tout temps à l'intérieur pour les personnes de 10 ans et plus, douze (12) personnes maximum par chambre de joueurs (trois (3) bulles familiales de quatre (4) personnes, une à deux bulles à la fois dans la chambre). Lavage des mains obligatoire en entrant et en sortant.

Toilettes : Port du masque en tout temps à l'intérieur pour les personnes de 10 ans et plus. Une (1) personne à la fois. Lavage des mains obligatoire en entrant et en sortant.

Autres consignes : Fontaine d'eau accessible pour le remplissage des gourdes *seulement*, aucun service de mini cantine ne sera mis en place. Le nettoyage et la désinfection des surfaces fréquemment touchées seront faits par le personnel de la municipalité.

Réservation par téléphone seulement : 418-567-2177 poste 1, du lundi au vendredi entre 18 h 00 et 21 h 00 et les samedis et dimanches entre 13 h 00 et 16 h 00 et entre 18 h 00 et 21 h 00.

Prêt d'équipement : **Aucun prêt d'équipement pour la patinoire** (casques, patins et bâtons) ne sera fait cette saison. Merci de votre compréhension !

HORAIRE DE LA PATINOIRE - À COMPTER DU 11 JANVIER 2021**
SUR RÉSERVATION UNIQUEMENT (418-567-2177 poste 1)

CAPACITÉ MAXIMALE DE 36 PERSONNES

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Après-midi de 13h00 à 16h45						
FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	Patinage libre 13h00 à 14h15 Bâton et rondelle 14h30 à 16h45	
FERMÉ ENTRE 17h00 et 18h00						
Soirée de 18h00 à 19h15						
Bâton et rondelle (7-12 ans) 18h00 à 19h15	Patinage libre 18h00 à 19h15	Bâton et rondelle (7-12 ans) 18h30 à 19h15	Patinage libre 18h00 à 19h15	Bâton et rondelle (7-12 ans) 18h00 à 19h15	Bâton et rondelle (7-12 ans) 18h00 à 19h15	Patinage libre 18h00 à 19h30
Soirée de 19h30 à 21h45						
Bâton et rondelle 19h30 à 21h45	Bâton et rondelle 19h30 à 21h45	Patinage libre 19h30 à 21h45	Bâton et rondelle 19h30 à 21h45	Bâton et rondelle 19h30 à 21h45	Bâton et rondelle 19h30 à 21h45	Bâton et rondelle 19h30 à 21h45
Fermeture 22h00						

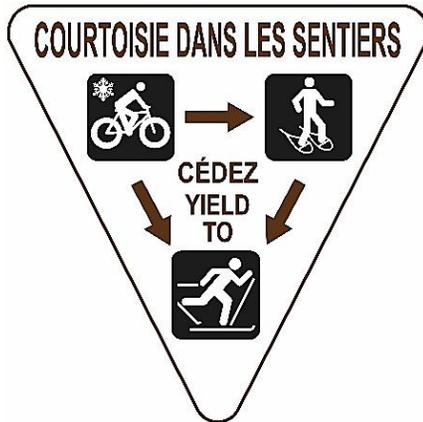
IMPORTANT : *Veillez prendre note qu'en raison des mesures sanitaires, la pratique du hockey en formule match ne sera pas autorisée. Cependant, des périodes de maniement de rondelles avec bâtons seront permises de façon INDIVIDUELLE seulement.*

Veillez noter que la salle communautaire du Centre des loisirs n'est pas disponible pour des activités libres.

**** À noter que la date peut être appelée à changer selon les directives de la Santé publique.**

SENTIER DES SKIEURS DE LA SAVANE :

Lorsque le sentier sera prêt à être utilisé, l'annonce sera faite sur la page Facebook de la municipalité et sur le site web. Le sentier se veut être un sentier multi-usage : pour la pratique du **ski de fond, de la raquette et du vélo à pneus surdimensionnés (Fatbike)**. Nous vous invitons à être courtois et à respecter les règles du sentier.

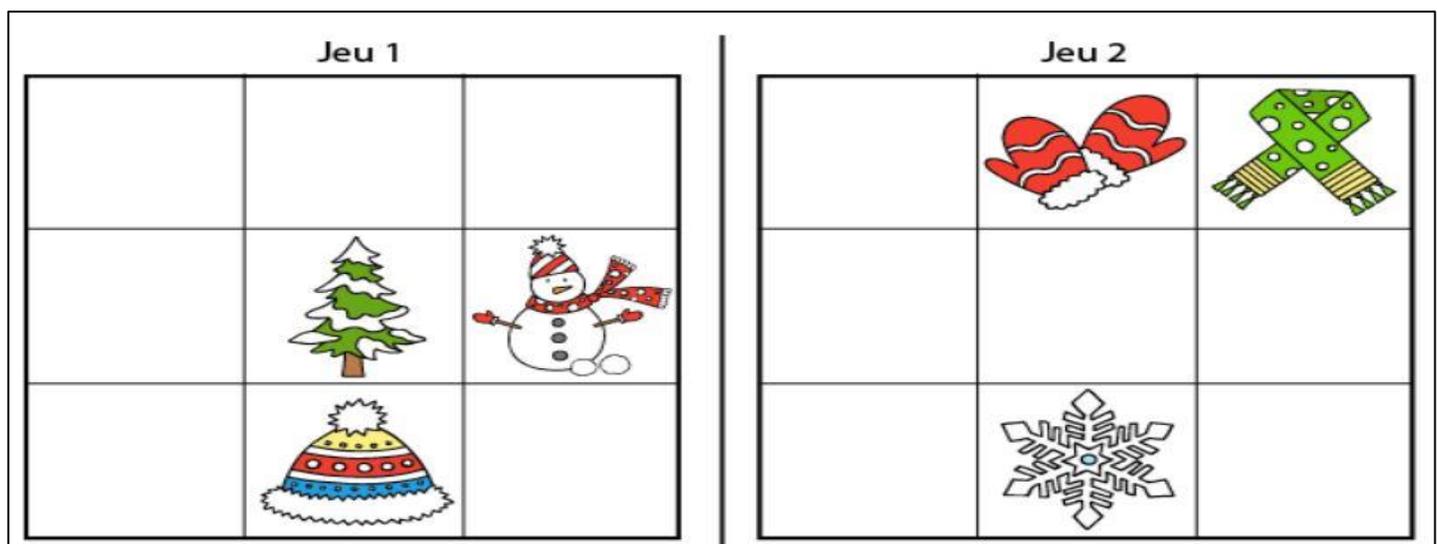


En attendant, vous pouvez vous procurer les cartes d'accès au sentier pour la somme de **20\$** par adresse civique pour la saison en entier. Également, vous pouvez faire la location d'équipement pour le ski de fond ou pour la raquette pour la somme de **10\$** par adresse civique pour la saison complète. Prévoir un dépôt de **5\$** par location. Le dépôt vous sera remis au retour de l'équipement.

Nous vous rappelons que depuis 2019 la municipalité a repris le dossier avec l'aide d'une équipe de bénévoles pour, entre autres, l'entretien du sentier. Nous tenons à **remercier** chacune des personnes impliquées avec nous pour la tenue de cette activité qui ne cesse de gagner en popularité. En raison de la situation actuelle en lien avec la COVID-19, le refuge est fermé, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Pour vous procurer vos cartes et/ou équipements, présentez-vous au Centre des loisirs durant les heures d'ouverture. Ou communiquez au 418-567-2177 poste 1.

SUDOKU : hiver

LES RÉPONSES À LA PAGE : 38



SENTIER DES SKIEURS DE LA SAVANE

SKI DE FOND, RAQUETTES ET FATBIKE BONNE PRATIQUE DES SENTIERS

- * Soyez courtois et partagez le sentier.
Cédez ou demandez le passage à l'appel « Piste » ou « Track », et conservez une distance raisonnable entre vous et l'utilisateur qui vous précède. Lorsque vous arrivez à proximité des autres utilisateurs sur le sentier, ralentissez et annoncez-leur poliment votre approche. Soyez prêt à toute éventualité et à vous arrêter s'il le faut.
- * Ne circulez pas dans les sentiers fermés, là où c'est interdit.
Que ce soit pour protéger l'environnement ou pour éviter tout risque de blessure, un sentier est fermé pour de bonnes raisons. Pour les Fatbikes, **ne roulez jamais dans les traces de ski de fond classique.**
- * Respectez la faune et l'environnement.
Soyez attentif au sentier et aux abords de celui-ci : utilisez-le de manière à ne pas détériorer la surface du sentier en évitant notamment les dérapages et les blocages de roue inutilés (Fatbike). Ne jetez pas vos ordures dans les sentiers et n'effrayez pas les animaux. Si vous réparez votre vélo à la suite d'un bris, rapportez toujours les pièces défectueuses à la poubelle la plus proche.
- * Libérez la piste rapidement lors d'un arrêt ou d'une chute. Après une chute, remplissez les trous dans la neige.
- * Si quelqu'un a besoin d'aide, communiquez avec les secours et attendez leur arrivée.
- * Signalez toute irrégularité aux personnes responsables.



BONNE SAISON !

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :

Réouverture mercredi, le 13 janvier dès 18 h 00, et ce, jusqu'à 20 h 00. Voici une nouveauté inusitée ! L'équipe de *One drop* et du *Réseau Biblio Côte-Nord* nous ont offert le livre **GAIA : La terre telle que vous ne l'avez jamais vue**, projet artistique réalisé par nul autre que M. Guy Laliberté.



Venez consulter le livre géant directement sur place avec minutie et gants blancs. Une expérience hors du commun !

Également, disponible pour prêt une immense collection de *Mise en forme* pour vous aider à tenir vos résolutions du nouvel an, visant de **saines habitudes de vie** !

Des livres et DVD sur la course, le yoga, le Pilates, la méditation et bien plus ! Je suis disponible pour vos suggestions, commentaires ou répondre à vos questions : loisirs@pointe-aux-outardes.ca ou 418-567-2177 poste 1.



POLITIQUE FAMILIALE & M.A.D.A

RETOUR SUR L'ACTIVITÉ DE NOËL :

Merci aux nombreuses familles qui ont participé à la matinée de Noël, le 8 décembre dernier. Près de quatre-vingts (80) enfants ont pu rencontrer le Père Noël et son lutin Joyelle pour une livraison spéciale dans quarante-quatre (44) foyers de notre magnifique municipalité. À en voir leurs sourires, les familles visitées ont eu un bel avant-midi. Merci à tous pour votre participation ! Nous espérons que vous avez apprécié l'activité autant que ce que nous ont raconté le Père Noël et son lutin. À l'an prochain ! Un merci spécial à notre costumière Mme Marlène Larouche.



JEU DE PALET - SHUFFLEBOARD :

Mardi, le 12 janvier entre 13 h 30 et 15 h 30.

Les inscriptions sont obligatoires. Veuillez communiquer au 418-567-2177 poste 1. Venez jouer ou découvrir cette activité en respectant les mesures sanitaires en vigueur.



VIACTIVE :



Programme d'activités physiques à différentes intensités adaptées aux aînés et/ou à ceux qui veulent bouger un peu !

Si vous désirez venir essayer, vous êtes les bienvenus ! Mesures sanitaires et de distanciation appliquées.

Inscriptions obligatoires par téléphone : 418-567-2177 poste 1.

Session d'hiver 2021 gratuite pour tous. **Nouvel horaire :** tous les mercredis de 13 h 30 à 14 h 30.

Sessions de dix (10) semaines, du mercredi 13 janvier au mercredi 24 mars. Vêtements souples et extensibles, espadrilles ou souliers plats obligatoires pour tous ! Apportez votre gourde d'eau et votre bonne humeur !

CAFÉ VIENNOISERIES :

Mardi, le 19 janvier 2021 entre 9 h 00 et 11 h 00. **Sujet du mois :** présentation de la Politique de loisirs et de culture et de la Politique familiale et M.A.D.A. Explication des documents et discussions sur le sujet. On veut votre point de vue et votre opinion ! Activité gratuite et en respect des mesures sanitaires et de distanciation sociale en vigueur.



BON VOISIN, BON ŒIL :

Dernière chance pour donner votre nom comme responsable. Pour relancer le programme *Bon voisin, bon œil* en collaboration avec la Sûreté du Québec. Le programme se veut une collaboration entre citoyens voisins, responsables de secteurs et l'assistance de la Sûreté du Québec en cas de problématiques ciblées. À noter que nous avons également des outils pour les commerces de la municipalité.



De plus, nous sommes toujours à la recherche de personnes responsables de secteurs :

- **Secteur 2 District Laflèche** : 185 à 282 chemin Principal, rue Dallaire, rue Chevalier, rue de la Source, rue Tremblay et rue Gagné.
- **Secteur 3 District Les Petites Rivières** : 281 à 327 chemin Principal, 284 à 334 chemin Principal, rue Harvey, rue des Bouleaux, rue St-Laurent et rue du Moulin.

Pour devenir responsable ou citoyen membre, communiquer avec Joëlle aux coordonnées suivantes : par courriel (loisirs@pointe-aux-outardes.ca) ou au 418-567-2177 poste 1.

ESPACE FAMILLE ANIMÉ PAR GRAINS DE SOLEIL CÔTE-NORD :



Activités de jeux moteurs pour les 0-5 ans, samedi, le 23 janvier 2021 entre 9 h 30 et 10 h 15 ou entre 10 h 30 et 11 h 15 au Centre des loisirs.

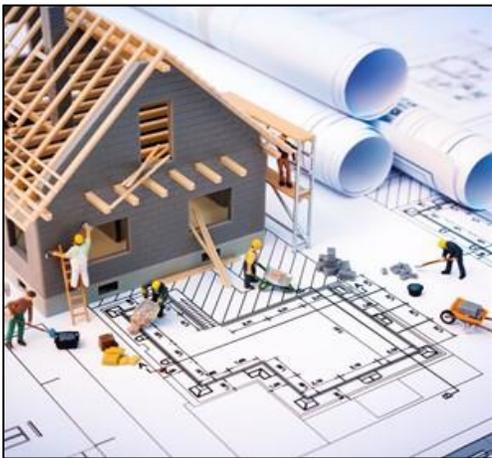
Inscriptions obligatoires. Réservez votre place directement avec l'organisme au 418-567-2712.

Le regroupement de partenaires locaux pour la petite enfance planche sur de supers défis mettant en vedette la lecture en famille ! Surveillez la page Facebook de la Politique familiale et M.A.D.A ou le site web de la Municipalité dans les prochaines semaines pour les détails.



SERVICE D'URBANISME

INSPECTEUR EN BÂTIMENT



Vous prévoyez faire des rénovations ou autres travaux, vous aurez besoin d'un permis. À cet effet, prévoir un délai puisque l'inspecteur dispose de 30 jours pour émettre le permis.

Prenez note que tous les formulaires de demande de permis sont sur le site Web de la municipalité <http://www.pointe-aux-outardes.ca/urbanisme-et-environnement> à

l'onglet « Service aux citoyens » et puis « Urbanisme et environnement ». Vous pouvez également vous les procurer au bureau municipal. Il suffit de compléter le formulaire de demande et de nous le faire parvenir.

Afin d'accélérer l'émission du permis, nous vous demandons de prendre en considération les renseignements suivants :

- Les mardis et jeudis sont réservés pour ceux qui désirent recevoir de l'information concernant les travaux que vous voulez faire ;
- Nom, adresse, lieu des travaux et numéro de téléphone ;
- Plan, croquis, photos de votre construction, agrandissement ou rénovation ;
- Dessiner sur un papier l'emplacement des nouveaux travaux ou l'ajout à la construction existante ;
- Indiquer la dimension de la construction ;
- Indiquer les matériaux utilisés ;
- Qui fait les travaux ?
- Quand débiteront les travaux ?

S'il y a d'autres informations à demander ou si le permis est prêt, l'inspecteur en bâtiment communiquera avec vous.

PROGRAMME RÉNO-RÉGION

PROGRAMMATION 2019-2020 (23 avril 2019 au 31 mars 2020)



Votre résidence nécessite des réparations majeures ?

Vous êtes propriétaire-occupant ?

Votre revenu est limité ?

Le programme RénoRégion peut vous être utile !

L'aide financière peut atteindre 95 % du coût des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$. Cette subvention est versée seulement lorsque les travaux sont terminés. Le pourcentage de l'aide varie selon le revenu et la taille du ménage.

Le propriétaire n'est pas tenu de corriger l'ensemble des déficiences relevées sur son bâtiment. Il doit accorder la priorité aux déficiences qui touchent la sécurité ou la santé des occupants en rapport avec au moins un des éléments suivants : la structure, la charpente, la plomberie, le chauffage, l'électricité et la sécurité-incendie. Le coût minimal des travaux de réparations doit être de 2 000 \$ et plus.

Vous devez faire exécuter vos travaux par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec.



IMPORTANT : Tous les travaux exécutés avant d'avoir obtenu le certificat d'admissibilité émis par la MRC ne sont pas admissibles.

La Société d'habitation du Québec administre ces programmes et en confie l'application à l'échelle locale aux Municipalités régionales de comté (MRC).

Pour information : M. Jimmy Blouin 418-589-9594 poste 239
jimmy.blouin@mrcmanicouagan.qc.ca

SERVICE INCENDIE

NOUS L'ATTENDIONS DEPUIS UN BON MOMENT ET BIEN LE VOILÀ ENFIN !



Messieurs Philippe Beaudet, directeur du service incendie de la Péninsule Manicouagan, et Steeve David Dumont, lieutenant de la caserne de Pointe-aux-Outardes, ont eu le privilège de prendre livraison du nouveau camion-citerne chez MaxiMétal à Saint-Georges en Beauce le 17 décembre dernier.

Crédit photo : MaxiMétal. (De gauche à droite) M. Vincent Goudreau de chez MaxiMétal, M. Steeve David Dumont et M. Philippe Beaudet.

Ce nouvel actif est vraiment important pour consolider l'offre de service en matière de sécurité incendie dans notre municipalité.

TRAVAUX PUBLICS

BAC BLEU ENDOMMAGÉ

Le bac bleu servant à la collecte sélective demeure la propriété exclusive de la Régie de gestion des matières résiduelles, **dès que vous remarquez un bris, veuillez immédiatement aviser Mme Noëlla Huard au 418-589-4557.**



N'essayez pas de le réparer vous-même.

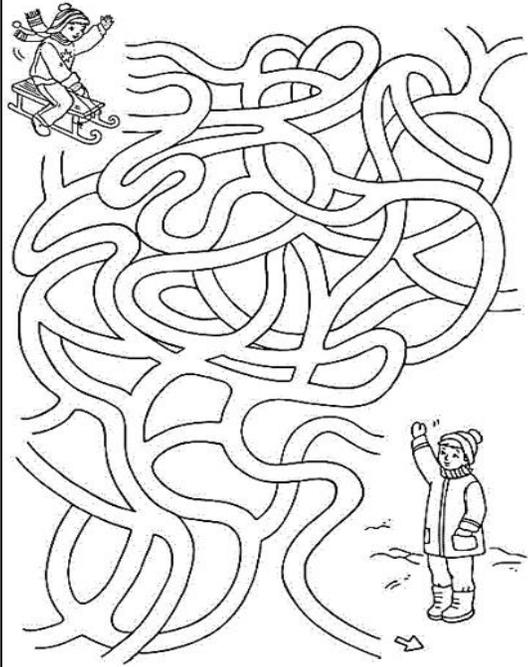


SURPRESSEUR – LUMIÈRES ALLUMÉES

Également, si vous avez connaissance que les lumières du surpresseur, situé entre le 111 et le 113, chemin Principal, sont allumées, veuillez s.v.p. en aviser la municipalité.

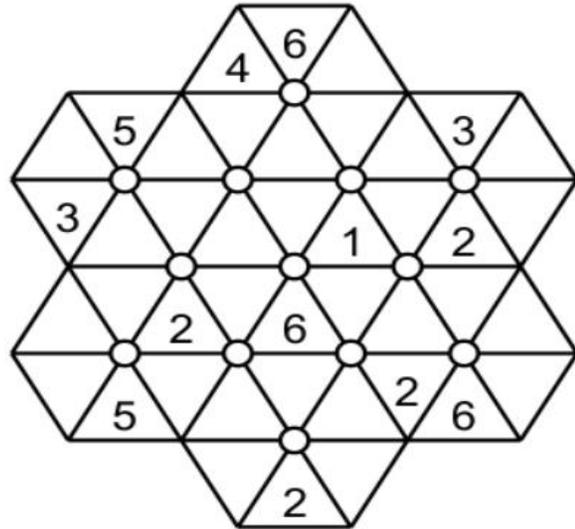
JEUX - DIVERTISSEMENT

LABYRINTHE



SUDOKU FLOCON

Le but est de placer les nombres 1 à 6 dans chaque hexagone, sans répétition.



MOTS DÉBROUILLÉS

En vous aidant de la définition, replacer les lettres à droite dans le bon ordre. Une fois le mot trouvé, encercler la lettre dans la grille. Le mot restant constitue la solution.

Thème : Fondement

Un mot de 8 lettres

R	A	M	E	N	I	C	N	W	O	L	C
O	I	N	E	T	I	C	I	L	L	O	S
B	V	O	E	P	I	C	N	I	R	P	S
I	E	I	V	O	P	T	I	C	I	E	N
N	R	G	P	A	L	A	C	E	R	C	E
E	I	E	D	E	T	E	N	D	U	R	T
T	F	L	H	I	L	A	R	I	T	E	N
T	I	E	N	R	U	O	J	A	Q	P	E
O	E	R	E	H	C	O	C	I	R	U	G
L	R	E	E	B	A	R	C	N	A	L	E
U	A	S	P	I	C	T	I	U	D	E	R
C	H	U	T	E	R	A	N	G	E	L	E

Reporte	AEJNORU	A _ _ U _ _ E
Prénom	AEEGLN	A _ _ E _ _
Vipère	ACIPS	A _ _ I _
Détenir	AIORV	A _ _ I _
Tomber	CEHRTU	C _ _ T _ _
Lieu de visionnage	ACEIMN	C _ _ E _ _
Pitre	CLONW	C _ _ W _
Crustacé	ABCER	C _ _ B _
Frisé	CEPRU	C _ _ P _
Toupet	CLOTU	C _ _ O _
Cool	DDEENTU	D _ _ E _ _ U
Impulsion	AELN	E _ _ N
Allégresse	AEHIILRT	H _ _ A _ _ T _
Armée	EGILNO	L _ _ I _ _
Pro des lunettes	CEIINOPT	O _ _ I _ _ E _
Commandements	DEORRS	O _ _ R _ _
Hôtel de luxe	AACELP	P _ _ A _ _
Désordre	AEINPQU	P _ _ I _ _ E
Diminue	DEIRTU	R _ _ U _ _
Administre	EEEGNRT	R _ _ E _ _ E
Rebondit	CCEHIOR	R _ _ O _ _ E
Là où coule l'eau	BEINORT	R _ _ I _ _ T
Quémande	CEIILLOST	S _ _ L _ _ I _ _
Lasser	ERSU	U _ _ R
Contrôler	EEFIIRRV	V _ _ I _ _ E _

CAPSULES : PRÉVENTION INCENDIE

RAMONAGE DE CHEMINÉE

Avez-vous nettoyé votre cheminée pour la période hivernale ?



Sachez que la municipalité est en mesure de vous prêter des brosses pour le ramonage de votre cheminée. Il vous suffit de communiquer au 418-567-2203.

Vous aimez profiter de la chaleur et de l'ambiance de votre foyer au bois les soirs de grands froids ? Sachez que ce plaisir vient avec l'obligation d'effectuer le ramonage de la cheminée tous les ans.

Chaque bûche brûlée laisse des traces de suie et de goudron d'où la création de crésote (formée par la condensation de gouttelettes de goudron sur les parois). Le Code national de prévention des incendies du Canada précise qu'une accumulation de plus de 3mm (1/8 po) de crésote ou de particules de suie sur les parois d'une cheminée représente un risque potentiel d'incendie.

Si votre amour des feux de foyer est tel que vous en faites tous les soirs de l'hiver, vous devez prévoir un ramonage à mi-saison, généralement après trois ou quatre cordes, tout en considérant que la fréquence de ramonage d'un poêle à bois ne dépend pas seulement de la quantité de bois utilisée, mais aussi de la manière dont on fait les feux, de l'essence de bois utilisée et du taux d'humidité des bûches.



COMMENT RECONNAÎTRE UN FEU DE CONDUIT DE CHEMINÉE ?



Les signes annonciateurs :

- Une odeur spécifique.
- Un ronflement anormal dans le conduit, similaire au bruit d'un essaim d'abeilles.
- Une fumée abondante, des étincelles voire des flammes au débouché supérieur du conduit (souche de cheminée).

COMMENT RÉAGIR EN CAS DE FEU DE CHEMINÉE ?



- Votre premier geste : éloigner immédiatement votre famille pour les mettre à l'abri. Puis, prévenez les pompiers en composant le 911, ce qui est la première étape de la protection de la maison en cas de feu.
- En attendant l'arrivée des pompiers, vous pouvez imbiber d'eau un rouleau d'essuie-tout ou de papier de toilette et le placer dans le foyer de la cheminée. La vapeur d'eau produite étouffe le départ de feu, s'élève dans le conduit de la cheminée et le refroidit sans endommager les éléments qui la constituent. En plus d'éviter de possibles dommages à votre résidence, vous faciliterez le travail des pompiers.
- À ne pas faire : ne versez pas de l'eau froide directement dans l'âtre cela risquerait de fendre ou de déformer la cheminée.
- Une cheminée de type 21000C en bon état devrait toutefois tenir le coup, même si le rugissement du feu a de quoi inquiéter. Si la créosote finit par se consumer sans dommage apparent, faites tout de même inspecter le bâtiment et la cheminée avant toute nouvelle réutilisation. Il se peut que des réparations soient nécessaires.

Sources :

- <https://www.infodimanche.com/actualites/faits-divers/83524/un-feu-de-cheminee-et-le-bon-reflexe>
- <https://www.caaquebec.com/fr/a-la-maison/conseils/capsules-conseils/conseil/show/sujet/ramonage-de-cheminee-plus-qu'une-simple-affaire-de-brossage/>

LE MOT ÉGARÉ

Le jeu est basé sur le même principe que celui du mot mystère conventionnel, sauf que c'est à vous de former la liste des mots qui se trouvent dans la grille. Pour vous faciliter la tâche, nous avons indiqué le nombre de lettres que contiennent tous les mots à repérer. Aussi, le thème donné est tout à fait respecté. À la fin, il ne vous restera que les lettres qui formeront le mot égaré.

Liste des mots (nombre de lettres)

3

4

5

6

7

_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____

THÈME : des vêtements

E	T	T	U	Q	U	E	S	U	O	L	B
C	B	A	I	E	N	I	A	T	I	M	M
M	H	O	I	P	T	V	P	T	N	A	G
T	K	A	R	L	E	T	O	I	N	E	N
R	I	M	P	S	L	L	O	T	L	O	J
N	M	B	T	E	L	E	E	L	L	S	A
O	O	A	I	A	A	U	A	U	E	Q	
C	N	A	A	H	U	U	T	R	B	C	U
E	O	M	C	H	A	N	D	A	I	L	E
L	L	P	Y	J	A	M	A	B	A	S	T
A	E	J	U	P	O	N	G	I	L	E	T
C	C	H	E	M	I	S	E	P	U	J	E

Mot égaré (11 lettres):

SEMAINE INTERNATIONALE DE LA SÉCURITÉ À MOTONEIGE



La Semaine internationale de la sécurité à motoneige (SISM) aura lieu du 16 au 24 janvier prochain. C'est un événement annuel qui a pour objectif unique de sensibiliser la communauté motoneigiste à l'importance d'adopter des comportements sécuritaires.

Les 16 et 17 janvier se tiendront les portes ouvertes sur les sentiers motoneige. Afin de pouvoir profiter de l'événement des Portes ouvertes sur les sentiers de motoneige, vous devez obtenir votre droit d'accès temporaire gratuit. Ce document est OBLIGATOIRE et pourrait vous être demandé en tout temps lors de vos randonnées.



POUR VISITER LES SENTIERS EN TOUTE SÉCURITÉ, VOICI QUELQUES RAPPELS :

- Avoir en tout temps votre droit d'accès temporaire gratuit (imprimé ou accessible sur votre téléphone intelligent) ;
- Le propriétaire d'une motoneige doit détenir une assurance responsabilité civile d'au moins 500 000 \$ et avoir en sa possession cette preuve d'assurance ;
- Toute motoneige doit être immatriculée ;
- L'âge minimum pour conduire une motoneige est de 16 ans. De plus, les conducteurs de 16 et 17 ans doivent détenir un certificat d'aptitude de conduite d'une motoneige ;
- Il est interdit d'avoir plus de passagers sur une motoneige que la capacité prévue par le fabricant ;
- Gardez toujours la droite et demeurez sur les sentiers.

Sources : <https://portesouvertessurlessentiersdemotoneige.ca/fr/>
<https://fcmq.qc.ca/fr/>

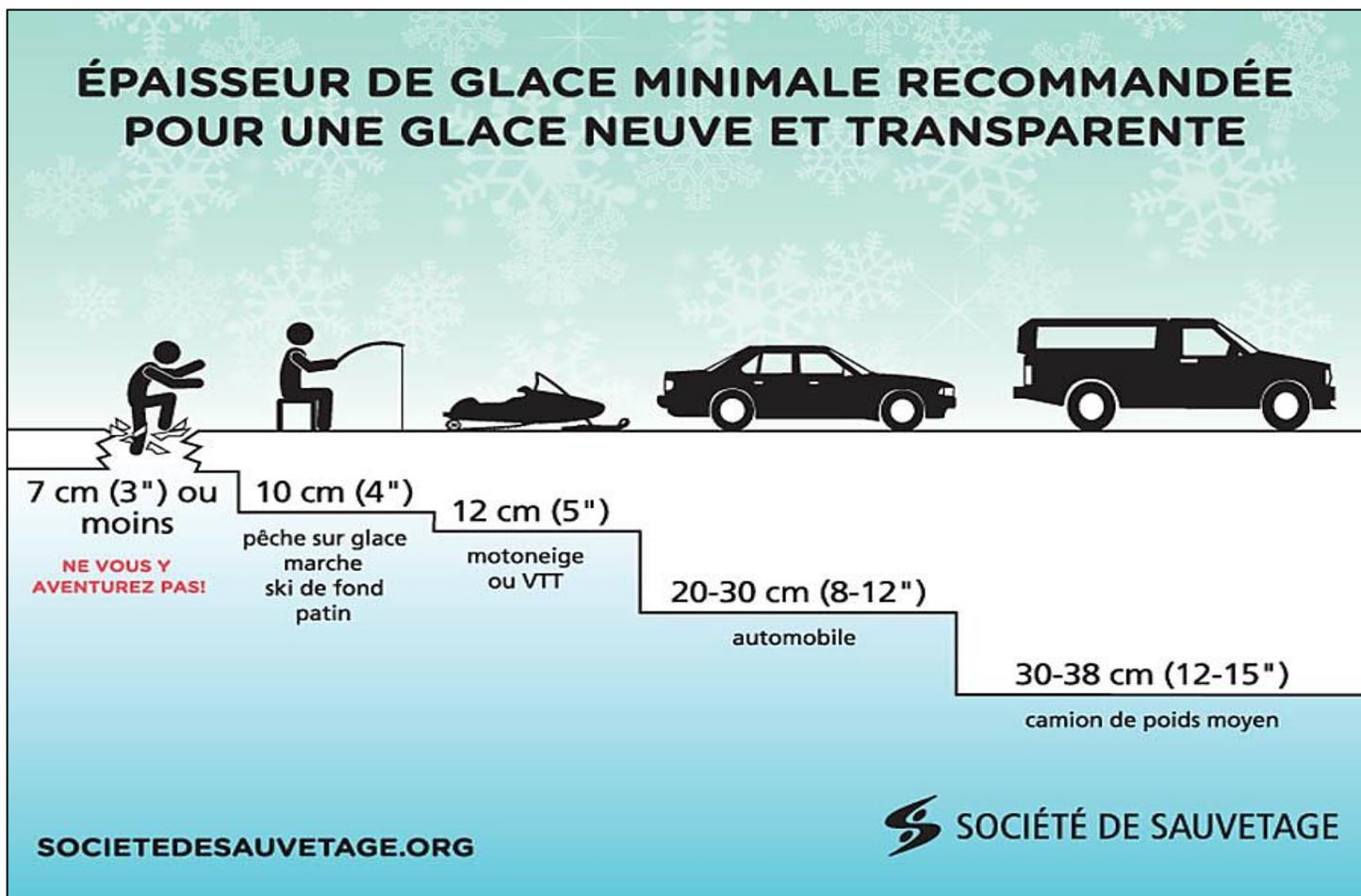
SÉCURITÉ PUBLIQUE

PUIS-JE M'AVENTURER SUR LA GLACE ?

Chaque année, environ sept (7) Québécois perdent la vie par noyade pendant l'hiver. Dans la majorité des cas, les décès se produisent en marchant, en jouant au hockey, en pêchant ou en faisant de la motoneige sur la glace d'un cours d'eau. Pour savoir si un cours d'eau gelé est suffisamment sécuritaire :

➤ Vérifiez l'épaisseur de la glace

Aucun type de glace n'est sécuritaire à 100 %. Vous devez toujours tenir compte de son épaisseur. Mesurez-la en perçant un tout petit trou jusqu'à l'eau, et ce, à différents endroits. Si l'épaisseur de la glace est de **sept (7) centimètres ou moins, ne vous y aventurez pas.**



Source : <http://societedesauvetage.org/puis-je-maventurer-sur-la-glace/>

DÉNEIGEMENT RÉSIDENTIEL

La neige qui s'accumule en bordure des toits à versants peut représenter un danger pour les personnes qui circulent près des bâtiments, sans compter l'affaissement et l'effondrement des toitures. Puisque déneiger et déglacer sont des tâches ardues et risquées, il peut être prudent de faire appel à un professionnel du déneigement. Assurez-vous également de bien déneiger les entrées des bâtiments et les voitures.

➤ **Éviter l'accumulation de neige et de glace**

Par mesure de prévention et pour assurer la sécurité du public, la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) recommande aux propriétaires de :

- Retirer la neige accumulée sur leur propriété pour éviter les risques d'effondrement ;
- Prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes qui circulent près du bâtiment ;
- Porter une attention particulière aux charges de neige sur les toitures voûtées ou arrondies, surtout si ces charges ne sont pas réparties uniformément ;
- Confier le déneigement à des entreprises qui ont l'expérience et l'équipement appropriés.



➤ **Escaliers, portes, balcons et fenêtres**

Après une averse de neige, débroyez et déglacez soigneusement vos escaliers, portes, balcons et fenêtres, surtout s'ils servent d'**issues de secours**. Il est essentiel de déneiger les voies d'évacuation jusqu'à la rue. Cette précaution sera très utile si vous devez quitter votre maison d'urgence. Une fenêtre coincée par la glace, par exemple, pourrait empêcher l'évacuation.

Source : <https://www.rbq.gouv.qc.ca/vous-etes/citoyen/penser-securite-a-la-maison/deneiger-et-deglacer.html>

DÉPÔT DE NEIGE SUR L'ACCOTEMENT ET LA CHAUSSÉE

Il est interdit de jeter de la neige sur les voies de circulation et les accotements des chemins publics. En plus de compliquer les opérations de déneigement, cette pratique peut avoir des conséquences importantes sur la sécurité des usagers de la route. 29

La neige accumulée réduit la visibilité et peut créer des obstacles qui entraîneraient dans certains cas des pertes de contrôle ou des accidents.

Ces interdictions sont inscrites dans le Code de la sécurité routière aux articles suivants :

498. *Il est interdit de jeter, déposer ou abandonner des objets ou matières quelconques sur un chemin public, sauf exception autorisée par la personne responsable de l'entretien de ce chemin.*

507. *Quiconque contrevient à l'article 498 commet une infraction et est passible d'une amende de 60 \$ à 100 \$.*

VÉHICULE IMMOBILISÉ SUR L'ACCOTEMENT

Enfin, il est interdit d'immobiliser son véhicule sur l'accotement d'une voie de circulation ou d'un chemin public, notamment de manière à nuire ou gêner diverses opérations, dont celles de déneigement.

Cette interdiction est inscrite dans le Code de la sécurité routière aux articles suivants :

Art. 382 – *Sauf en cas de nécessité, nul ne peut immobiliser un véhicule routier de manière à rendre une signalisation inefficace, à gêner la circulation, l'exécution de travaux ou l'entretien du chemin ou à entraver l'accès à une propriété.*

Art. 500 – *Nul ne peut, sans y être autorisé légalement, occuper la chaussée, l'accotement, une autre partie de l'emprise ou les abords d'un chemin public ou y placer un véhicule ou un obstacle, de manière à entraver la circulation des véhicules routiers sur ce chemin ou l'accès à un tel chemin.*

Les patrouilleurs du Ministère veilleront à ce que la réglementation soit respectée et demanderont à la Sûreté du Québec d'intervenir au besoin.

Sources : *Caroline Rondeau, conseillère en communication - Direction de la Côte-Nord
418 295-4788, poste 48375*

*Sarah Gaudreault, conseillère en communication - Direction de la Côte-Nord
418 295-4788, poste 48302*

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

PRISE DE SANG ET SOINS INFIRMIERS : Pointe-aux-Outardes



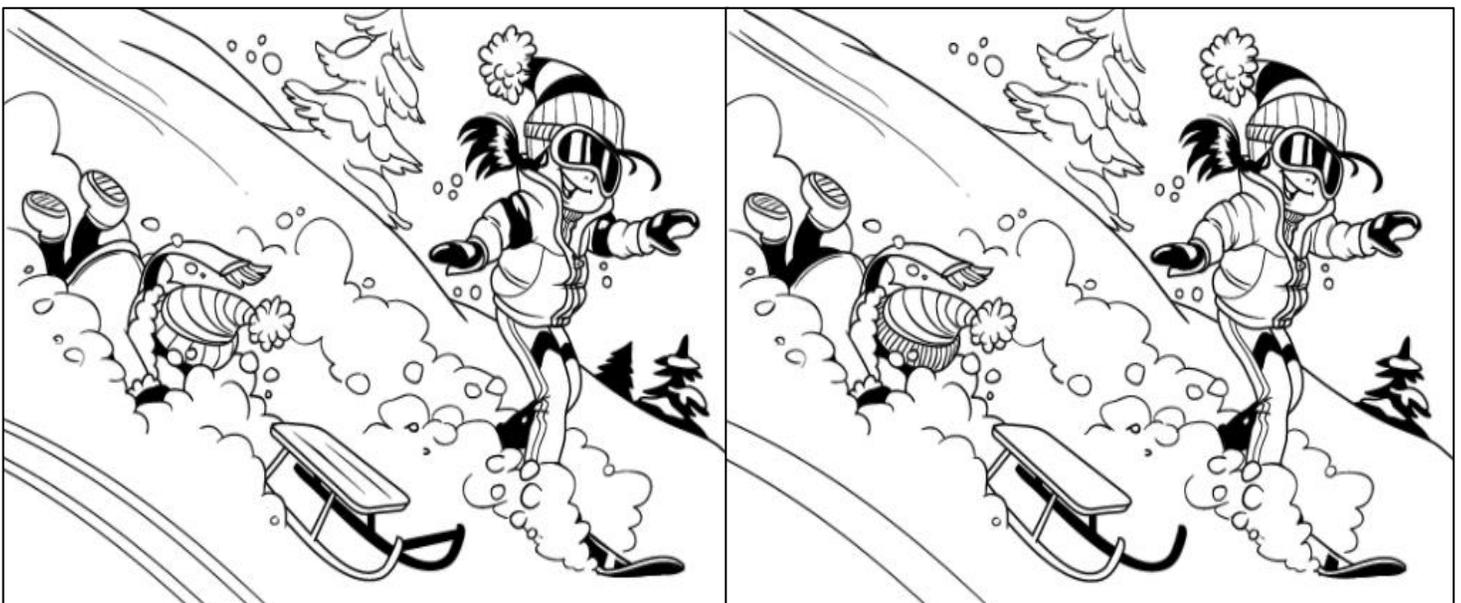
Pour prendre rendez-vous, vous devez téléphoner au numéro **418-567-2274 (poste 0)** et laisser votre nom et numéro de téléphone ou encore vous **présenter à la réception du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chute-aux-Outardes, du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 11 h 45.**

Horaire du service : Municipalité de Pointe-aux-Outardes située au 471, chemin Principal. Tous les mardis de 8 h 00 à 9 h 45

En ce qui concerne les mesures sanitaires.

Prendre note que vous devrez suivre les consignes qui vous seront données lors de votre prise de rendez-vous.

ENTOURE LES 10 DIFFÉRENCES SUR LE DEUXIÈME DESSIN



LES RÉPONSES À LA PAGE : 38

COMBATTRE LES BLUES DE L'HIVER

Alors que les journées raccourcissent et que la température refroidit, votre famille et vous pourriez être tentés de faire comme certains animaux et hiberner dans le confort et la chaleur de votre maison. Cependant, si vous faites partie des 15 à 20 pour cent des personnes qui souffrent du cafard de l'hiver, résistez à l'envie de vous enrouler dans une couette. Essayez plutôt :

Bravez le froid. Habillez-vous chaudement et allez marcher, particulièrement les jours ensoleillés. Chaque rayon de soleil devrait stimuler votre humeur.

Faites de l'exercice !

Le vélo stationnaire, le yoga, une soirée de danse ou toutes autres activités physiques vous aideront à accroître votre énergie et à libérer l'endorphine qui modifie l'humeur. Augmentez votre exposition à la lumière, faites de l'exercice et passez plus de temps à l'extérieur. Chaussez vos vieux patins, montez sur une paire de skis ou passez une journée dehors en famille et amusez-vous !



À COLORIER



MAISON DES JEUNES LE S.Q.U.A.T

REMERCIEMENT À CENTRAIDE HAUTE-CÔTE-NORD MANICOUAGAN POUR LA SUBVENTION QUI A PERMIS DE RÉALISER, EN DÉCEMBRE, CES TROIS BELLES ACTIVITÉS.

Crédit photo : courtoisie



CONTE DE NOËL

Une vidéo de Noël intitulée *le Cadeau de Noël de Sam* a été lue par Capucine et Cindy (*Photo de gauche*). Le tout a été diffusé sur la page Facebook de l'organisme, et ce, de manière à être partagé.

FABRICATION DE PORTES-CLÉS

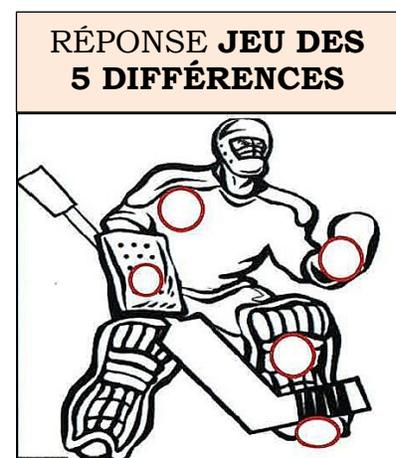
De plus, *sur la photo de droite*, on peut voir Rebecca qui est en train de former Léa à la fabrication de porte-clés en Scoubidou, et ce, afin qu'elle puisse le montrer aux autres jeunes de l'aide aux devoirs du mardi. Ceux-ci ont été offerts en cadeau à des personnes de la municipalité.



Crédit photo : courtoisie

CONFECTION DE BISCUITS

Enfin, Maïté a eu l'idée de confectionner des biscuits pour la population. Ils ont été offerts aux personnes de la résidence l'Orée des bois (OMH) et distribués au comptoir extérieur des loisirs.



ANNONCES



25 ans

L'Arc-en-ciel est un organisme qui apporte du support et de l'entraide à toute personne de 12 ans et plus vivant un deuil, récent ou non, à la suite du décès d'un proche causé par la maladie, un accident ou un suicide.

Deux personnes ressources accueillent les participants et favorisent les échanges, le tout sous le signe du respect et de la confidentialité.

Pourquoi participer à un groupe pour personnes en deuil ?

Perdre un proche est l'une des épreuves les plus difficiles que l'être humain puisse vivre.

L'expérience démontre qu'après onze (11) rencontres, les participants reconnaissent avoir beaucoup évolué dans leur processus de deuil.

Les participants ont l'occasion de s'ouvrir sur leur peine, de partager leurs expériences et d'apprendre par le vécu des autres.



ACTIVITÉS À VENIR : CAFÉ-RENCONTRE

INVITATION

Café Rencontre



L'Arc-en-ciel invite toute personne vivant un deuil difficile, récent ou non, ayant déjà participé ou non à ses activités, aux cafés-rencontres qui auront lieu les lundis 11 et 25 janvier prochain au Centre Henri Desjardins (secteur marquette) – salle 210 dès 19 h 00.

De plus, une session de onze (11) rencontres sur le thème du deuil, débutera le 12 janvier. Une animatrice compétente (Brigitte Lavoie) est prête à vous accueillir.

Bienvenue !

Vous devez vous inscrire pour participer aux diverses activités proposées auprès de Yolande au 418-589-8055 ou auprès de Denise au 418-296-3246



Nous vous invitons à visiter notre page Facebook :
L'Arc-en-ciel entraide face au deuil

Matinée des aînés



En collaboration avec **L'Oasis des Pionniers**, la Maison des familles de Baie-Comeau invite les personnes de 55 ans et + à participer à tous les derniers vendredis du mois à nos Matinées des aînés.

L'objectif de cette rencontre est tout simplement de vivre un beau moment, changer la routine.

Ces rencontres se voudront parfois informatives, parfois ludiques, d'autres fois culinaires ou selon les demandes, toujours dans une simplicité et dans l'échange.

NOUVEAUTÉ CETTE ANNÉE



**À tous les
derniers
vendredis du
mois
8h30 à 10h30**

Pour réserver votre place!
418 589-2117 | rfm600@hotmail.fr | Facebook



MOTS CACHÉS : THÈME – NOUVEL AN (10 lettres mélangées)

I	N	X	S	N	I	T	N	E	P	R	E	S
U	S	U	E	R	T	S	E	V	L	Y	S	M
G	E	E	R	R	E	I	V	N	A	J	I	L
S	T	O	S	S	M	X	N	E	E	N	N	A
E	T	V	N	D	U	U	I	R	U	O	R	N
T	E	S	O	R	T	A	F	I	E	T	E	O
I	R	T	L	A	U	E	T	E	Z	I	I	L
V	F	I	L	T	O	D	D	T	U	L	M	L
I	U	A	I	E	C	A	I	E	O	R	E	I
T	A	H	T	P	C	C	E	F	D	I	R	E
S	G	U	O	L	E	V	U	O	N	M	P	V
E	L	O	C	E	S	E	N	N	E	R	T	E
F	A	S	E	N	G	A	P	M	A	H	C	R

- | | | |
|------------|---------|-------|
| FESTIVITES | PETARDS | FLUTE |
| GAUFRETTES | PREMIER | VOEUX |
| SERPENTINS | MINUIT | FETE |
| CHAMPAGNE | NOUVEL | FIN |
| COTILLONS | ANNEE | GUI |
| REVEILLON | DOUZE | |
| SYLVESTRE | | |
| ETRENNES | | |
| MIRLITON | | |
| SOUHAITS | | |
| CADEAUX | | |
| COUTUME | | |
| JANVIER | | |



RÉPONSE À LA PAGE : 38



Télévision régionale de la Péninsule
Licence 201806024482-01

BINGO TÉLÉ

TOUS LES JEUDIS À 19 h 30

Total des prix 3 200\$
à chaque semaine

Livret : 10\$ Bonanza : 1\$

TYPE DU JEU	CARTE	PRIX
1-tour ordinaire : 2 bingos après 10 balles	BLEUE	200 \$
2-tour jeu du T L : à l'endroit ou à l'envers	ORANGE	250 \$
3-tour ordinaire : 2 bingos après 10 balles	VERTE	200 \$
Bonanza : 3 bingos sur la même carte + 2 balles frimées		350 \$
4-tour jeu en X	JAUNE	300 \$
5-tour : jeu du free	ROSE	300 \$
1 ^e carte pleine		1 200 \$
consolation		400 \$

Point de vente

Chute-aux-Outardes : Télévision régionale de la Péninsule (TVRP) - 113, rue Vallilée

**Heures d'ouverture pour
acheter vos cartes**

**Mardi de 8 h 30 à 16 h 00
Mercredi de 8 h 30 à 16 h 00
Jeudi de 8 h 30 à 19 h 15**

Réclamation des prix

Les gagnants doivent se présenter avec la **feuille gagnante complétée** à la Télévision régionale de la Péninsule au 113, Vallilée à Chute-aux-Outardes, **le vendredi de 9 h 00 à midi et sur les heures d'ouverture. Pour information : 418-567-2650.**



MATIÈRES RÉSIDUELLES CALENDRIER 2021

Pour les nouveaux arrivants ou pour ceux qui l'ont perdu, nous en avons quelques exemplaires à la municipalité.

JANVIER				
L	M	M	J	V
				1/2
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

FÉVRIER				
L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26

 Ordures : lundis

 Recyclage : vendredis

 Installations fermées : le 1^{er} et 2 janvier

QUE DOIS-JE DÉPOSER DANS MON BAC BLEU?

PAPIER ET CARTON

-  Journaux, annuaires, circulaires, livres, revues
-  Feuilles, enveloppes, sacs de papier
-  Rouleaux, boîtes, cartons de lait, de jus, d'œufs
-  Mouchoirs, essuie-tout, papier carbone, papier ciré ou plastifié, papier d'emballage

PLASTIQUE

1 2 3 4 5 6 7

-  Bouteilles
-  Contenants alimentaires et de produits d'entretien ménager
-  Bouchons et couvercles de plastique
-  6 7
-  Plastique sans numéro, sacs et pellicules de plastique, jouets, assiettes et ustensiles

VERRE

-  Bouteilles, contenants, pots
-  Mirrors, vaisselle, pyrex, cristal, ampoules

MÉTAL

-  Articles en aluminium, (assiettes, plats, etc.)
-  Boîtes de conserve, couvercles
-  CANNETTES métalliques et en aluminium

Écocentre de Baie-Comeau (418-589-4557)

du mardi au samedi de 8 h 00 à 16 h 00
800, avenue E.-Schlemm

Magasin de réemploi phase 2 :

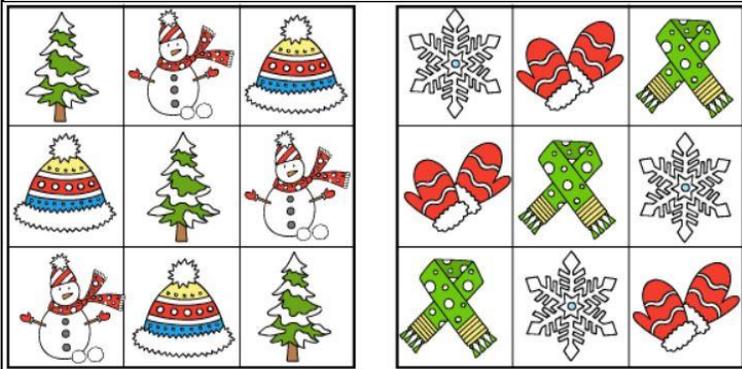
du mardi au samedi de 9 h 00 à 16 h 00
800, avenue E.-Schlemm

RÉPONSES : JEUX – DIVERTISSEMENT

RÉPONSE SUDOKU - HIVER

JEU #1

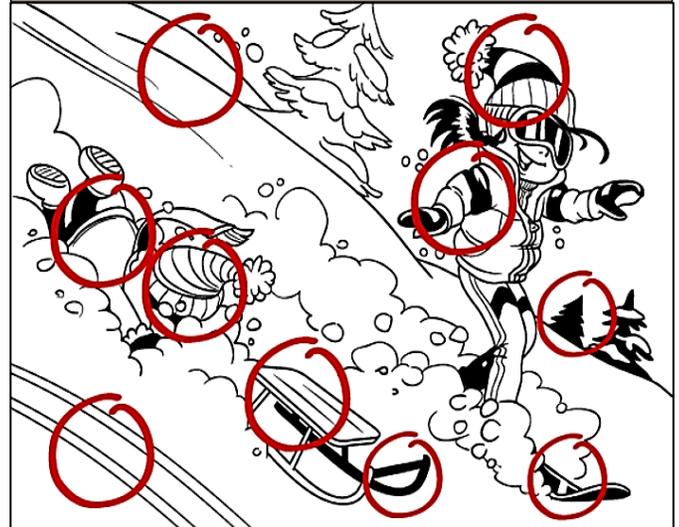
JEU #2



RÉPONSE MOTS CACHÉS – Nouvel An

CALENDRIER

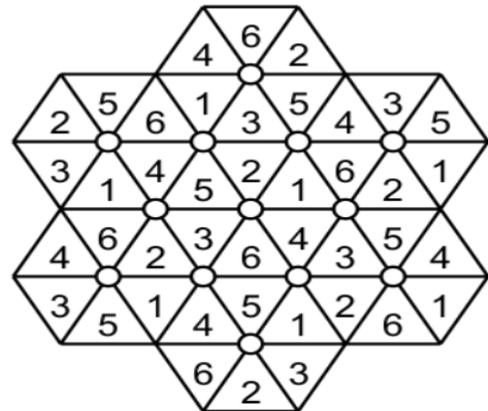
RÉPONSE JEU DES 10 DIFFÉRENCES



RÉPONSE MOTS DÉBROUILLÉS

Reporte	AEJNORU	AJOURNE
Prénom	AEEGLN	ANGELE
Vipère	ACIPS	ASPIC
Détenir	AIORV	AVOIR
Tomber	CEHRTU	CHUTER
Lieu de visionnage	ACEIMN	CINEMA
Pître	CLONW	CLOWN
Crustacé	ABCER	CRABE
Frisé	CEPRU	CREPU
Toupet	CLOTU	CULOIT
Cool	DDEENTU	DETENDU
Impulsion	AELN	ELAN
Allégresse	AEHILRT	HILARITE
Armée	EGILNO	LEGION
Pro des lunettes	CEIINOPT	OPTICIEN
Commandements	DEORRS	ORDRES
Hôtel de luxe	AACELP	PALACE
Désordre	AEINPQU	PANIQUE
Diminue	DEIRTU	REDUIT
Administre	EEEGNRT	REGENTE
Rebondit	CCEHIOR	RICOCHÉ
Là où coule l'eau	BEINORT	ROBINET
Quémande	CEILLOST	SOLLICITE
Lasser	ERSU	USER
Contrôler	EEFIIRRV	VERIFIER

RÉPONSE SUDOKU FLOCON



MOT ÉGARÉ

bas, blouse, caleçon, chandail, chapeau, chemise, culotte, gant, gilet, habit, jaquette, jupe, jupon, kimono, maillot, manteau, mitaine, pantalon, pyjama, robe, slip, tailleur, tuque, veston

Réponse : imperméable

RÉPONSE DU MOT CACHÉ : PRINCIPE

TABLE DES MARÉES



VOICI L'HORAIRE DES MARÉES POUR LE MOIS DE JANVIER

Day	Time	Metres	Feet	jour	heure	mètres	pieds
1	0317	2.7		16	0401	2.9	
	0859	0.5			0950	0.3	
FR	1524	3.7		SA	1612	3.6	
VE	2157	0.3		SA	2242	0.3	
2	0357	2.8		17	0442	2.9	
	0941	0.5			1033	0.5	
SA	1605	3.6		SU	1653	3.4	
SA	2237	0.3		DI	2320	0.5	
3	0439	2.8		18	0524	2.8	
	1025	0.6			1117	0.7	
SU	1649	3.5		MO	1735	3.1	
DI	2320	0.4		LU	2357	0.7	
4	0525	2.8		19	0607	2.8	
	1115	0.7			1204	0.9	
MO	1736	3.3		TU	1818	2.8	
LU				MA			
5	0007	0.5		20	0036	0.8	
	0616	2.8			0654	2.7	
TU	1213	0.8		WE	1300	1.0	
MA	1829	3.1		ME	1906	2.6	
6	0058	0.6		21	0120	1.0	
	0713	2.8			0748	2.7	
WE	1321	0.8		TH	1410	1.2	
ME	1931	2.9		JE	2005	2.3	
7	0154	0.7		22	0212	1.1	
	0815	2.9			0849	2.7	
TH	1437	0.8		FR	1531	1.2	
JE	2040	2.7		VE	2116	2.2	
8	0255	0.7		23	0312	1.1	
	0921	3.1			0954	2.7	
FR	1556	0.7		SA	1646	1.1	
VE	2154	2.6		SA	2230	2.1	
9	0357	0.7		24	0414	1.1	
	1025	3.3			1055	2.9	
SA	1708	0.6		SU	1746	1.0	
SA	2304	2.6		DI	2333	2.2	
10	0458	0.6		25	0510	1.0	
	1126	3.5			1146	3.0	
SU	1810	0.4		MO	1834	0.8	
DI				LU			
11	0006	2.7		26	0022	2.3	
	0554	0.5			0559	0.9	
MO	1222	3.7		TU	1232	3.2	
LU	1905	0.2		MA	1914	0.6	
12	0101	2.8		27	0105	2.5	
	0647	0.4			0644	0.7	
TU	1313	3.9		WE	1313	3.4	
MA	1955	0.1		ME	1950	0.4	
13	0150	2.9		28	0143	2.6	
	0736	0.3			0726	0.5	
WE	1401	3.9		TH	1352	3.6	
ME	2040	0.0		JE	2025	0.3	
14	0235	2.9		29	0221	2.8	
	0823	0.3			0807	0.4	
TH	1447	3.9		FR	1431	3.7	
JE	2123	0.1		VE	2101	0.2	
15	0319	2.9		30	0259	2.9	
	0907	0.3			0849	0.3	
FR	1531	3.8		SA	1510	3.8	
VE	2203	0.2		SA	2137	0.1	
31	0339	3.0		31	0339	3.0	
	0931	0.2			0931	0.2	
SU	1551	3.7		SU	1551	3.7	
DI	2214	0.1		DI	2214	0.1	

COORDONNÉES – NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À RETENIR



MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES

471, Chemin Principal
Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0

Téléphone : 418-567-2203

Télécopieur : 418-567-4409

Courriel : municipalite@pointe-aux-outardes.ca

www.pointe-aux-outardes.ca

Centre des loisirs : 418-567-2177 poste 1

Pompiers, ambulance, police : 911

Bibliothèque municipale (mercredi soir) : 418-567-2281 poste 5109

Régie de gestion des matières résiduelles : 418-589-4557

Site d'enfouissement : 418-567-3118 ou 418-589-4557

Maison des jeunes : 418-567-1202

CLSC : 418-567-2274

Fourrière municipale (Refuge Chapitou) : 418-589-1597

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Mardi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Mercredi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Jeudi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Vendredi	8h00 à 12h00	Fermé

DATE DE TOMBÉE PROCHAINE PUBLICATION DU CACARDEUR

La date de tombée pour faire parvenir les informations que vous voulez voir paraître dans la prochaine édition du Cacardeur **est le 20 de chaque mois.**

